



Le TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Madame Lina BESNIER, Maire, et d'après sa convocation du 24 mars 2023.

Présents : BESNIER Lina, PICOT Jean-Pierre, PLAIRE Laurence, PENOT Christophe, JACQUOT Gildas, TASSIGNY Daniel, RANCHER Marine, VRIGNAUD Brigitte, BRARD Jean-Christophe, MARTINEAU Manuel, SILHOL Marion

Absents excusés : RANCHER Benjamin pouvoir à RANCHER Marine, RABILLER Nathalie pouvoir à BESNIER Lina, VEGA Bruno pouvoir à TASSIGNY Daniel

Absent : CLIQUE Benoit

Secrétaire de séance : PENOT Christophe, désigné à l'unanimité

PRESENTS 11 / ABSENTS 4 / POUVOIRS 3 : 14 VOTANTS

ORDRE DU JOUR :

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2023
- 2-URBANISME – DECLARATION DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE – DECISION DE NON PREEMPTION
- 3-FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023
- 4-FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022
- 5-FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE 2022
- 6-FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022
- 7-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- 8-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE
- 9-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023
- 10-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ECOTAXE 2023
- 11-DECISIONS DU MAIRE
- 12-INFORMATIONS DU MAIRE
- 13-TOUR DE TABLE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christophe PENOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2023

Le Conseil municipal approuve, **A L'UNANIMITE**, le procès-verbal du 23 février 2023.

Monsieur Christophe PENOT précise que le livre des 150 ans n'est pas terminé, mais en cours de rédaction, sortie prévue mars 2024. C'est le bulletin municipal d'avril 2023 qui est en cours de relecture.

Monsieur Daniel TASSIGNY précise que Monsieur Benoit CLIQUE était absent au dernier Conseil municipal et avait donné pouvoir alors qu'il est noté présent. Il ajoute que pour le vote des subventions, il a voté contre Saint Clément Basket 17, il ne s'est pas abstenu. Il souhaite évoquer en groupe de travail une proposition pour faire une commission travaux et logements municipaux (page 8).

URBANISME – DECLARATION DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE – DECISION DE NON PREEMPTION

Madame le Maire présente la déclaration de cession du fonds de commerce de LA société COTE PHARE - 8 allée du Phare, soumise au droit de préemption.

Elle expose que le Conseil municipal est compétent pour décider de l'application du droit de préemption sur les fonds de commerce, artisanaux ou baux commerciaux.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019-MAI-4 du 15 mai 2019 instituant le périmètre du droit de préemption sur les fonds de commerce, artisanaux et baux commerciaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-SEPTEMBRE-8 du 20 septembre 2021 portant délégation du Conseil municipal au Maire pour exercer les droits de préemption sur les opérations d'un montant inférieur à 30 000.00 euros,

Vu la déclaration de cession d'un fonds de commerce enregistré en mairie sous le n° 01731823^F0001 reçue le 28 février 2023, adressée par l'Office Notarial de Maître Guillaume TROMAS, notaire à LA ROCHELLE, en vue de la cession du fonds de commerces de la société COTE PHARE moyennant le prix de 400 000.00 €,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- décide de ne pas acquérir le fonds de commerce de la société COTE PHARE situé au 8 allée du Phare à Saint-Clément-des-Baleines au prix de 400 000.00 euros

FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 22 mars 2022, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.51 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.04 %

Considérant qu'à partir de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2023 et de les porter à :

o taxe foncière sur les propriétés bâties 41.51 %

o taxe foncière sur les propriétés non bâties 36.04 %

o taxe d'habitation (résidences secondaires) 8.86 %

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles (jointe en annexe),

Sous la présidence de Madame Brigitte VRIGNAUD (élue par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT) et hors de la présence de Madame le Maire,

- Vote A L'UNANIMITE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal COMMUNE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 454 950.75
Recettes	925 690.07
Résultat de clôture déficitaire	- 529 260.68
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 653 955.16
Recettes	2 000 314.38
Résultat de clôture excédentaire	+ 346 359.22

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE 2022

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles (jointe en annexe),

Sous la présidence de Madame Brigitte VRIGNAUD (élue par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT) et hors de la présence de Madame le Maire,

- Vote A L'UNANIMITE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe ECOTAXE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Résultat de clôture	/
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	50 553.90
Recettes	69 721.00
Résultat de clôture excédentaire	19 167.10

FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, les comptes de gestion adressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :

- **approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune et du budget annexe Ecotaxe**

- **dit que les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

un excédent de fonctionnement 2022 de	346 359.22
un excédent reporté de	282 349.34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	628 708.56

un déficit d'investissement 2022 de	- 529 260.68
un excédent reporté de	128 688.76
Soit un déficit d'investissement cumulé	- 400 571.92
un déficit des Restes à Réaliser de	- 20 089.84
SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT	- 420 661.76

Décide A L'UNANIMITE, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER : EXCÉDENT 628 708.56

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 420 661.76

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 208 046.80

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 400 571.92

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

un excédent de fonctionnement 2022 de	19 167.10
un excédent reporté de	10 436.51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	29 603.61

un résultat d'investissement 2022 de	0.00
Un excédent reporté de	634.64
un résultat des Restes à Réaliser de	0.00
SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT	634.64

Décide A L'UNANIMITE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER : EXCÉDENT 29 603.21

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 29 603.21

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 634.64

FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.
Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la note de synthèse retraçant les informations financières essentielles, **vote, A L'UNANIMITE, les propositions nouvelles du budget principal COMMUNE 2023 suivantes :**

Dépenses de FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	553 789,74	606 700,00
12	Charges de personnel, frais assimilés	653 909,62	644 100,00
14	Atténuations de produits	49 000,00	50 100,00
65	Autres charges de gestion courante	246 488,60	268 910,00
66	Charges financières	39 142,48	37 520,00
67	Charges exceptionnelles	740,00	6 000,00
	SOUS TOTAL	1 543 070,44	1 613 330,00
022	Dépenses imprévues	0,00	54 853,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00	300 000,00
042	Opérat° d'ordre transfert entre sections	110 884,72	76 477,91
	TOTAUX	1 653 955,16	2 044 661,80

Recettes de FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	BP 2023
13	Atténuations de charges	13 488,24	3 000,00
70	Produits services, domaine, ventes diverses	92 478,43	83 730,00
73	Impôts et taxes	1 387 373,54	1 292 265,00
74	Dotations, subventions et participations	371 885,72	333 610,00
75	Autres produits de gestion courante	80 421,36	118 000,00
76	Produits financiers	10,58	10,00
77	Produits exceptionnels	21 299,84	6 000,00
	SOUS TOTAL	1 966 957,71	1 836 615,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 356,67	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	282 349,34	208 046,80
	TOTAUX	2 282 663,72	2 044 661,80

Dépenses d'INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	229 324,59	205 050,00
20	Immobilisations incorporelles	10 800,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées	97 157,94	0,00
205	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 084 311,55	836 491,21
	SOUS TOTAL	1 421 594,08	1 045 741,21
001	Déficit d'investissement reporté		400 571,92
020	Dépenses imprévues	0,00	32 126,93
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	33 356,67	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	196 217,76
	TOTAUX	1 454 950,75	1 674 657,82

- Christophe PENOT indique que le budget Moulin Rouge a été revu au plus bas et que la partie plantation d'arbres sera largement subventionnable.

Recettes d'INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers	108 515,20	91 000,00
1068	Affectation en réserve	384 423,45	420 661,76
13	Subventions d'investissement reçues	67 866,70	100 300,40
16	Emprunts et dettes assimilés	254 000,00	305 000,00
SOUS TOTAL		814 805,35	916 962,16
001	Excédent d'investissement reporté	128 688,76	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	185 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 884,72	76 477,91
041	Opérations patrimoniales	0,00	196 217,75
TOTAUX		1 054 378,83	1 674 657,82

FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ECOTAXE 2023

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions budgétaires pour l'exercice 2023. Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la note de synthèse retraçant les informations financières essentielles, **vote, A L'UNANIMITE, les propositions nouvelles du budget annexe ECOTAXE 2023 suivantes :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
011	Charges à caractère général	50 553,90	74 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	22 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	3 303,61
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAUX		50 553,90	99 303,61

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
73	Impôts et taxes	69 721,00	69 700,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	10 436,51	29 603,61
TOTAUX		80 157,51	99 303,61

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
21	Immobilisations corporelles	0,00	634,64
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
TOTAUX		0,00	634,64

RECETTES INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2022	Prévision BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	634,64	634,64
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
TOTAUX		634,64	634,64

- Madame le Maire indique qu'elle va solliciter le Député Olivier FALORNI pour pouvoir intégrer les dépenses liées aux pistes cyclables dans le budget Ecotaxe

DECISIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, Madame le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations accordées par délibération n° 2020-JUIN-1 du 15 juin 2020 :

Alinéa 3 : REALISATION D'EMPRUNT

date	n° décision	Objet
07/03/2023	LB/2023/MARS-1	Contraction d'un emprunt selon les caractéristiques suivantes : Objet : travaux de voirie Montant : 300 000.00 euros Durée : 10 ans Taux fixe : 3.95 % Remboursement par échéances constantes trimestrielles

Alinéa 5 : LOUAGE DES CHOSES

date	n° décision	Objet
13/03/2023	LB/2023/MARS-2	Location précaire du terrain du Moulin Rouge selon les caractéristiques suivantes : Locataire : SARL OPS Objet : La Java des Baleines Montant : 8 000.00 euros Période : du 26 mai 2023 au 26 août 2023 Loyer par food-truck : 150 euros

INFORMATIONS DU MAIRE

- Madame le Maire indique l'arrivée de Monsieur Vincent GAUTIER, nouveau responsable des services techniques en remplacement de Monsieur Lionel DARY.
- Elle informe que la subvention de la CDC pour l'achat d'un vélo électrique passe de 100 € à 200 €
- Indique que la CDC a acheté le terrain des Gâchettes afin de déplacer la déchetterie du Bois Plage et le nouveau centre de transfert de déchets.
- Donne l'information suivante, un nouveau commerce « épicerie fine/traiteur » doit s'installer au local des Bretaudes à partir du mois de juin et ouvert à l'année.

TOUR DE TABLE DES ELUS

Monsieur Manuel MARTINEAU :

- Indique qu'il est le nouveau responsable des jardins communaux « Clos Benony », dit qu'il reste 2 parcelles disponibles
- Explique qu'une réunion avec les Elus va être organisée pour l'avenir de la parcelle utilisée par l'école.

Madame Marion SILHOL :

Rappelle la réunion du 13 avril avec les Elus pour l'organisation de l'anniversaire des 150 ans de la commune

Madame Laurence PLAIRE :

- Dit qu'un nouveau fromager sera présent sur le marché à l'année

Monsieur Christophe PENOT :

- Informe que le bulletin municipal est à l'impression et qu'il sera distribué début avril.

- Terrain du Moulin Rouge : un été de transition avec une préfiguration des plantations et de l'aménagement final qui sera mis en place entre l'automne 2023 et l'été 2024.

Monsieur Gildas JACQUOT :

- Indique que la SNSM remercie le Conseil municipal pour le don de 500 €
- L'association IAVNANA remercie également le Conseil municipal pour sa subvention
- Le jumelage Ile de Ré-Phillipsburg fêtera ses 50 de jumelage en 2024
- Informe que les travaux à l'aire de loisirs sont terminés, seule reste la balançoire qui sera réparée le 11 avril.

Monsieur Daniel TASSIGNY :

- Explique qu'un gros chantier est en cours concernant le logement à la CDC
- Dit qu'une convention a été signée entre la CDC et Horizon Habitat jeune, pour des locations de chambres chez l'habitant

Madame Brigitte VRIGNAUD :

- Demande la mise en place de réunions régulières du Conseil municipal avec un ordre du jour établi permettant d'aborder différents sujets et certains points du Conseil municipal à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

